

Séance publique du 12 décembre 2006

Délibération n° 2006-3784

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2005 - Activité d'exploitation de stationnement public déléguée à la société Epolis parcs**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de rendu compte des rapports des délégataires de service public, disposant qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Le rapport du délégataire comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Le rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégitante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

De plus, depuis la loi dite démocratie de proximité du 27 février 2002, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise le rôle de la commission consultative des services publics locaux pour l'examen de ces rapports ; laquelle a été créée par délibération du 4 novembre 2002.

L'activité d'exploitation du parc de stationnement des Berges du Rhône par la société Epolis parcs (ex. Européenne de stationnement) représente une délégation de service public dont la durée était de cinq ans, à compter du 1er janvier 2001, conformément au contrat du 13 novembre 2000.

La Communauté urbaine et le délégataire ont résilié la convention de délégation de service public d'un commun accord. L'exploitation du parc de stationnement a donc pris fin le 30 juin 2005, terme fixé dans un avenant à la convention en vue de la clôture de la délégation de service public.

Le rapport du délégataire, présenté au conseil de Communauté, contient les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de chaque délégation de service public ainsi qu'un bilan d'activités au titre de l'exercice 2005. Concernant cette délégation, l'exercice ne s'est étendu que sur la moitié de l'année.

Le rapport du délégataire a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux, le 6 novembre 2006, et il appartient donc au conseil de Communauté de l'examiner pour en prendre acte.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur deux exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2005.

Libellé		2003	2004	2005 (6 mois)	Variation 2004 - 2005	
					en %	tendance
indicateurs d'activité	capacité totale (places)	1 021			ns	→
	fréquentation horaire (passages)	241 554	222 676	97 724	- 56 %	↘
	fréquentation (abonnés)	765	662	608	- 8 %	↘
indicateurs financiers	chiffre d'affaires horaire (k€)	599	536	244	- 54 %	↘
	chiffre d'affaires abonnés (k€)	518	441	161	- 63 %	↘
	charges d'exploitation (K€)	823	824	420	- 49 %	↘
	résultat (k€)	147	77	- 15	ns	↘

ns : non significatif

L'ensemble des indicateurs de la délégation est en recul du fait d'une exploitation d'une durée inférieure à l'exercice précédent.

A périmètre constant (juin 2004-juin 2005), l'ensemble des indicateurs présente néanmoins un recul significatif.

La forte baisse de la fréquentation (- 15 % pour le stationnement abonnés et - 22 % pour le stationnement horaire) contribue au recul du chiffre d'affaires (- 26 %).

Dans ce contexte, la stabilité relative des charges d'exploitation entraîne un résultat déficitaire pour cette délégation ;

Vu ledit rapport ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2005, produit par la société Epolis parcs au titre de la délégation, pour l'activité d'exploitation du parc de stationnement public sur les berges du Rhône.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,